



Echandens, le 14 septembre 2020

**Conseil Communal
Echandens**

Aux membres du Conseil communal

Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Vous êtes convoqué(e)s à la séance du Conseil communal, fixée au

Lundi 28 septembre 2020, à 20h00, à la Salle des Utins

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Assermentation d'un Conseiller communal ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2020 ;
4. Préavis N° 03/2020 – PPA Grand-Pré : La Municipalité a décidé de reporter la présentation de ce préavis à une date ultérieure ;
5. Préavis N° 04/2020 – Comptes et Gestion 2019 ;
6. Préavis N° 05/2020 – Arrêté d'imposition 2021 ;
7. Préavis N° 06/2020 – Requalification et réfection de la rte de la Gare et de la rte de Bremblens ;
8. Rapport sur le postulat 01/2019 (M. Luc Martin)
9. Election du Bureau du Conseil communal :
 - a. du Président ;
 - b. du 1^{er} Vice-Président ;
 - c. du 2^{ème} Vice-Président ;
 - d. des scrutateurs ;
 - e. des scrutateurs suppléants ;
10. Communications municipales ;
11. Communications du Bureau ;
12. Divers et propositions individuelles ;

Le Président :

Daniel Dietrich



La Secrétaire :

Thérèse Maillefer

Nous vous prions de prendre note du concept de déroulement de la séance du Conseil, approuvé par la préfecture et joint à la présente convocation.



**Conseil Communal
Echandens**

Echandens, le 14 septembre 2020

- Aux membres du Conseil communal,
- A la municipalité
- Au public
- Aux représentant de la presse

Concept de déroulement de la séance du Conseil communal du lundi 28 septembre 2020, à 20h00, à la Salle des Utins

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de prendre note des points suivants concernant la séance susnommée :

- Le port du masque est obligatoire ;
- Merci de vous désinfecter les mains à l'entrée de la salle ;
- Il n'y a pas plus de 2 personnes assises à la même table afin de garantir les règles de distanciation (1.5 m) ;
- Les personnes prenant la parole utilisent le micro prévu à cet effet, nettoyé régulièrement et gardent leur masque ;
- Les mouchoirs et masques usagés sont à déposer dans les poubelles fermées, prévues à cet effet ;
- L'apéro traditionnel d'après séance est supprimé.

Ce concept a été approuvé par la préfecture en date du 8 septembre 2020.

Pour le Bureau du Conseil :



Thérèse Maillefer, secrétaire